



C.F.A.B.T. Exposition Régionale d'Élevage PERIGUEUX

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Lieu et date : L'exposition se tiendra le **11/03/2018** à Périgueux, parc des expositions.

Le club CFABT, organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions de la SCC.

Arrivée-Jugements : L'accès de l'exposition est ouvert à partir de 8h30. Les Jugements commenceront à 9h30.

Service vétérinaire : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition, des chiens paraissant malades ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, des chiennes en chaleur, des chiens dangereux.
La décision du vétérinaire est sans appel.

La présentation du certificat de vaccination contre la rage (plus d'un mois) est obligatoire pour les chiens venant de l'étranger.

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le Club devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

Engagements : Ils ne seront pas remboursés en cas de non présentation ou de forfait à partir du **le 01/03/2018 (sur présentation d'un certificat vétérinaire)**.

Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre des Origines (Livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements soit après le **01/03/2018**, les engagements au poteau le jour de l'exposition, (sauf les lots d'élevage), toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition.

Jugements : Les juges seront assistés dans leur ring d'un secrétaire et d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Confirmation : La confirmation est ouverte aux chiens ayant l'âge minimum de 12 mois. Ils doivent être obligatoirement identifiés par tatouage lisible ou une puce électronique. La carte d'immatriculation et le certificat de naissance sont à présenter au Juge accompagnés du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire. La confirmation simple exige que le chien soit conforme au standard de la race. La confirmation 1er choix exige, d'une part que le chien soit considéré par le Juge d'un niveau EXCELLENT classé, d'autre part, qu'il ait passé avec succès son Test d'Aptitudes Naturelles (TAN) avec mention EXCELLENT.

T.A.N. :

Le test d'aptitudes naturelles aura lieu le 11/03/2018, à partir de 12h00.

Le test de caractère est obligatoire pour l'obtention du titre de champion de France.

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-là sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation qui restera acquise au Club si, après examen par une commission composée de membres du Comité présents, elles sont reconnues sans fondement.

Sanctions : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées : les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur, ceux qui auront fait une fausse déclaration, ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité, ceux qui auront fait une fausse déclaration, **ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et du C.F.A.B.T.**, ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. **Le fait d'appartenir à un Club ou une société canine non affiliés à la SCC, entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 et 36 du règlement intérieur de la SCC.**

Responsabilité : Le C.F.A.B.T. décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des chiens exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Photos : afin de pouvoir alimenter le bulletin du club et le site internet, les exposants acceptent que leurs chiens soient filmés et/ou photographiés, ceci à des fins non commerciales.
